|  |
| --- |
| **DECLARATION LIMINAIRE DU SE UNSA** |



**Avant** de commencer, le SE -UNSA voudrait remercier l’ensemble des personnels qui a participé à l’élaboration des documents de travail dont nous avons été destinataires. Les documents sont de qualité. C’est indéniable.

**En** préparant cette réunion, nous avons été étonnés. Etonnés de voir autant de CPE brillants, dynamiques et profondément professionnels faire appel de la décision de l’administration concernant leur note administrative. Car pour nous, CPE, cette note n’est pas qu’une note sanctionnant un avancement de carrière. Pour nous, CPE, pas de note pédagogique. Pour nous cette note est un objet de reconnaissance de notre travail du quotidien, de notre investissement dans notre établissement et envers les élèves dont nous avons la charge. Très souvent, celle-ci était accompagnée d’un rapport positif du chef d’établissement… Aussi nous ne comprenons pas. Les critères comptables ne peuvent être uniquement responsables de cet état de fait car il serait un signe négatif à envoyer à ces professionnels de l’ombre, ne comptant ni leur temps et leur énergie pour mener à bien des missions souvent sans fin. Limoges serait donc en opposition avec la reconnaissance du ministère obtenue en partie par notre syndicat : nous parlons de l’IMP dont la circulaire est parue le 30 avril. Les CPE peuvent y prétendre de manière définie.

 L’année précédente, notre syndicat était parvenue à NEGOCIER que le taux de hors classe augmente jusqu’à 7% chaque année… un juste rattrapage face aux corps des enseignants auquel nous sommes rattachés… D’autres vont se vanter de cet acquis… (il suffira alors de regarder qui a signé ou pas, qui a négocié ou pas et qui est parti en claquant la porte comme ils l’ont fait si récemment lors de ces négociations avec le ministère). Parlons aussi de notre circulaire qui sera bientôt parue dont nous avons les échos. Aussi, nous demandons très officiellement qu’une réflexion se mette en place pour mettre fin à cette situation qui reste préjudiciable pour bon nombre de nos collègues.

**Autre** interrogation. Nous, CPE, devons faire face dans le rectorat de Limoges à une situation que très peu d’Académies connaissent : celui d’un non droit à un congé de formation suffisamment étendu pour devenir qualifiant. Est-ce à l’environnement rural et semi rural de décider qu’un changement de carrière est impossible ? Sommes-nous des fonctionnaires de second ordre ? Ne remplissons pas chaque jour nos missions ? Nous avons un service au rectorat dévolu à la mobilité professionnelle. Nous savons par expérience qu’il ne s’agit pas d’une vitrine sociale. Alors ne peut-on pas engager un groupe de travail qui réfléchirait sur une répartition plus juste des moyens alloués à la formation ? L’académie de LIMOGES n’est pas une enclave où la loi inhérente à une mobilité professionnelle n’a pas sa place… Le SE UNSA et l’UNSA Education est entrée dans une dynamique de réflexion sur les liens entre Education, Formation et Ruralité. Nous ne pouvons qu’inviter nos collègues représentants du personnel et l’Administration dans ce travail qui ne peut être que productif à court ou long terme.